

RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL
sur le postulat Frédéric Broloz au nom du groupe radical
demandant l'organisation d'Assises de la relance et de l'emploi

Rappel du postulat

Par le double OUI massif exprimé dans les urnes le 8 février dernier, les Vaudois ont clairement manifesté leur confiance envers les autorités vaudoises. Si le canton dispose désormais de mesures fiscales concurrentielles, il convient — au vu de la crise mondiale qui sévit — de compléter le dispositif par de nouvelles mesures, notamment en matière de promotion économique et d'investissements.

Estimant qu'il est indispensable de rassembler toutes les forces, politiques, économiques et sociales pour anticiper les besoins, les appréhender globalement et les prioriser, le groupe radical demande au Conseil d'Etat d'organiser des Assises de la relance et de l'emploi.

Chaque milieu convié doit avoir l'occasion de fournir un catalogue de besoins et de solutions, qui serve à limiter la crise et garantir les emplois des Vaudoises et des Vaudois.

Le Conseil d'Etat est également invité à analyser la situation économique et ses conséquences sur l'emploi dans le canton de Vaud à court, moyen et long terme. En effet, les annonces de mise en chômage technique et de baisse de commandes dans tous les secteurs de l'économie ou presque se multiplient. Il s'agit par conséquent d'en tirer le plus vite possible les conclusions qui s'imposent pour les Vaudoises et les Vaudois.

Souhaite développer et demande le renvoi au Conseil d'Etat.

1 PRÉAMBULE

Déposé le 10 février 2009, le postulat a été renvoyé à une commission lors de la séance du 24 février 2009. Le 6 octobre 2009, il a été renvoyé au Conseil d'Etat.

2 RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL

Le 6 octobre 2009, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat les postulats Borloz (09/POS/117) relatif à l'organisation d'Assises de la relance et de l'emploi et Ferrari (09/POS/121) pour un green new deal vaudois dans le domaine énergétique. Durant la phase de prise en considération de ces postulats, le Département de l'économie a organisé des Assises de la relance et de l'emploi qui ont eu lieu le 2 novembre 2009.

Ces assises ont réuni une quarantaine de personnes, à savoir les chef-fe-s du DFIRE, du DSE et du DEC, leurs secrétaires généraux, 7 chefs de service ou d'office, des représentants des communes, des partis politiques, des syndicats et des associations patronales. La matinée a été consacrée à des

présentations des chef-fe-s de départements, de l'administration fédérale (Seco) et de l'administration cantonale. L'après-midi, les participants se sont répartis dans 3 ateliers, consacré à l'emploi, aux investissements, ainsi qu'à l'environnement et aux énergies.

La quinzaine de propositions validées par ces Assises se caractérise par 3 éléments:

Premièrement, la plupart demandent une accélération des procédures, jugées parfois comme un frein à l'investissement. Le Conseil d'Etat, conscient de cette problématique, a engagé à fin 2009 une vaste démarche de simplification de l'administration cantonale, appelée démarche SimpA. Le 27 juin 2011, il a communiqué sur les résultats de cette démarche, qui s'inscrit dans la durée et permettra encore de simplifier et d'accélérer bon nombre de procédures tant en faveur des citoyen-ne-s que des entreprises et des collectivités publiques. Plus généralement, le développement en parallèle de la cyberadministration concourra à cet objectif.

Deuxièmement, un certain nombre de propositions demandent que l'Etat apporte une aide financière - incitative ou complémentaire à d'autres aides existantes - afin d'encourager la réalisation d'investissements de la part de communes, d'entreprises ou de particuliers. Le Conseil d'Etat a présenté en septembre puis décembre 2010 son plan d'investissements jusqu'en 2020. Il révisé périodiquement sa planification avec le concours de tous les services de l'administration concernés et a mis l'accent sur une priorisation qui tienne compte à la fois de la réalité économique mais aussi de la capacité pour les entités impliquées à conduire à terme, dans les délais prévus, le portefeuille de leurs investissements. Le Gouvernement est en effet d'avis que c'est bien davantage la maturité des projets, et donc leur capacité à être mise en œuvre de manière anticipée le cas échéant, qui permet de soutenir quelque peu une économie en cas de ralentissement. Cela étant, il reste lucide sur les effets que peuvent avoir ceux-ci sur l'économie et il ne saurait surestimer leur impact : les seuls investissements de l'Etat ne suffiront jamais à inverser une tendance. En revanche, les différents mécanismes d'aides et de subventionnement peuvent être améliorés de cas en cas. Différentes études sont en cours, notamment dans le domaine des cautionnements, et plusieurs dispositifs ont été ou seront prochainement adaptés.

Troisièmement enfin, quelques propositions demandent une centralisation des compétences ou des points d'entrée unique pour quelques thématiques. Ces propositions, dont la caractéristique s'approche de la simplification administrative, confortent le Conseil d'Etat dans sa volonté d'accroître l'efficacité dans le traitement des dossiers à fort caractère transversal. Ainsi, il a récemment communiqué par exemple sur sa volonté de regrouper les métiers de l'énergie et de l'environnement sous une direction unique, afin de mieux appréhender la dimension stratégique de ces questions cruciales pour l'avenir de notre canton. Il poursuit sa réflexion dans le sens d'une réforme structurelle de l'administration afin d'améliorer la conduite stratégique des différentes politiques publiques qu'il conduit.

3 CONCLUSION

Le Conseil d'Etat constate que la demande du postulant a été traitée par la tenue des Assises de la relance et de l'emploi de novembre 2009. Il relève également que le résultat de ces Assises a démontré s'il le fallait encore la quasi impossibilité pour un Etat cantonal à influencer sur le cours d'une économie en ralentissement de manière rapide et avec un fort impact. Il se réjouit cependant des propositions qui ont été émises à cette occasion et qui le confortent dans sa volonté de poursuivre dans la ligne qu'il s'est fixée, à savoir agir sur les conditions cadres et le fonctionnement de son administration afin qu'elle soit en mesure d'utiliser au mieux les outils à disposition en cas de sollicitation accrue, notamment dans les périodes de difficultés économiques.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 24 août 2011.

La vice-présidente :

J. de Quattro

Le chancelier :

V. Grandjean